

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Soutien à l'ADIRA -Agence de Développement d'Alsace-
Mise en œuvre d'un plan de communication porté par la
Marque Alsace en accompagnement du plan de soutien
aux activités de proximité**

CP/2020/383

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

La crise sanitaire de la Covid-19 a durement impacté nos entreprises, nos commerces et a particulièrement touché le secteur touristique au sens large. Il est impératif de maintenir une image positive et valorisante d'accueil, d'excellence, d'innovation et de découverte auprès des professionnels, du grand public et des investisseurs. Il est primordial d'enclencher le rebond en s'attachant dès maintenant à construire une stratégie marketing coordonnée entre les deux agences de développement territorial de l'Alsace.

Le présent rapport propose d'attribuer à l'ADIRA -Agence de Développement d'Alsace- une subvention exceptionnelle de 150 000 € pour mettre en œuvre les actions de communication portées par la Marque Alsace en accompagnement du plan de soutien aux activités de proximité, dans le but de promouvoir la consommation locale et de valoriser les acteurs, les filières et les métiers.

En parallèle, le Département du Haut-Rhin proposera à son Assemblée le vote d'une subvention complémentaire équivalente à l'ADT pour engager un plan de communication de relance de l'activité touristique en Alsace.

Ces convergences visent à amorcer une stratégie marketing et d'attractivité des territoires, des entreprises et des hommes et des femmes qui entreprennent et s'engagent pour faire rayonner l'Alsace.

Dès le début de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, l'ADIRA a accompagné nombre d'entreprises et de partenaires. Par ailleurs, différents acteurs du territoire se sont rapprochés de l'ADIRA pour faire converger les efforts et dépasser les frontières filières habituelles de la Marque Alsace.

Un souhait de convergence, de plus de collaboratif, de fédératif sont plébiscités, de façon à promouvoir la consommation locale, le soutien aux filières et aux acteurs de proximité.

L'ADIRA se charge de mettre en place, en accompagnement du plan de soutien aux activités de proximité, une communication pour faire consommer Alsace et promouvoir l'excellence des entreprises alsaciennes en matière de savoir-faire, de performance économique, d'un engagement fort sur les champs de la responsabilité sociale, sociétale

et environnementale (RSE).

Les différentes actions qui seront menées seront des projets fédératifs s'inscrivant dans une stratégie dynamique autour du « consommez alsacien » et de promotion de la Marque Alsace.

Elles se déclinent à la fois au niveau générique Marque Alsace, et de façon ciblée au niveau de campagnes partenariales avec les acteurs des filières. Il est prévu plus spécifiquement de soutenir les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », différentes filières agricoles ainsi que le projet « Agriculteurs d'Alsace », le tourisme et la restauration hors foyer, l'artisanat, et de valoriser l'innovation des entreprises et l'excellence industrielle alsacienne.

Une enveloppe budgétaire de 150 000 € sera dédiée à la coordination des actions, à un investissement sur les réseaux sociaux, et à générer des campagnes et des partenariats avec les médias (radio, télévision, presse).

Les différentes actions qui seront menées ont vocation à réagir rapidement à la situation actuelle, mais se devraient d'être pérennisées dans le temps.

Il est proposé d'attribuer à l'ADIRA une subvention exceptionnelle de 150 000 € affectée à la mise en œuvre des actions de communication portées par la Marque Alsace en accompagnement du plan départemental de soutien aux activités de proximité.

Afin d'amplifier cette communication, et après concertation entre les deux exécutifs départementaux, il est proposé de partager les efforts sur les budgets 2020 respectifs. Ainsi, le Département du Haut-Rhin abondera le budget de l'ADT de 150 000 €. Ainsi, l'ADT et l'ADIRA se verraient doter en 2020 de 150 000 € complémentaires financés respectivement par le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Les efforts conjugués et coordonnés des communications de nos deux structures de développement territorial doivent ainsi contribuer à créer une image positive et valorisante de notre territoire et nous permettre de jeter les bases des futures stratégies touristiques et de la marque Alsace qui seront définies par la CEA.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45633	65-6574-91	1 373 795,00 €	150 419,00 €	150 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer à l'ADIRA -Agence de Développement d'Alsace- une subvention

exceptionnelle de 150 000 € affectée à la mise en œuvre d'actions de communication portées par la Marque Alsace en accompagnement du plan départemental de soutien aux activités de proximité. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès signature de l'avenant correspondant par les parties;

- d'approuver le projet d'avenant à la convention financière y afférent, joint en annexe de la présente délibération;

- d'autoriser son Président à signer ledit avenant.

Strasbourg, le 23/10/20
L'élu du Conseil Départemental



Yves SUBLON